



Succession à distance

Par **Eva4**, le 11/04/2021 à 12:42

Bonjour,

Ma grand-mère vient de décéder et vit à 900 km de mon domicile. Je suis l'une des héritières, avec 4 autres personnes. Un bien immobilier va être partagé et donc sera géré par un notaire proche du domicile de ma grand-mère. Pour raisons professionnelles et financières, je ne pourrai pas me déplacer pour les différentes étapes de la succession. Dans ce cas, est-il possible de donner une procuration à un autre héritier pour qu'il signe pour moi à chaque étape ou ma présence est elle vraiment obligatoire ?

Merci.

Cordialement.

Par **Eva4**, le 11/04/2021 à 13:05

Merci pour cette réponse rapide!

Ça me rassure de ne pas avoir à me déplacer pour les démarches!

Cordialement.